



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 23 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2022 : Renforcement localisé des mesures de restrictions

Les précipitations observées en début du mois ont fait place, à compter du 10 juin, à une période de nouveau chaude et sèche. Les pluies orageuses du 20 juin ont pu limiter ou enrayer la dégradation rapide observée ces derniers jours de la situation des cours d'eau sur une partie importante du département. Cependant, ces précipitations, parfois violentes n'ont pas été homogènes, notamment sur les bassins de la Dordogne amont et aval, et la situation de quelques cours d'eau n'a cessé de s'aggraver.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de restriction des prélèvements en eau à usage d'irrigation, applicables à compter du vendredi 24 juin 2022 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Germaine-Lizabel, Caudeau, Couze-Couzeau : ALERTE (interdiction de prélèvement 2 jours par semaine) ;
- Bandiat : ALERTE (3 jours d'interdiction de prélèvement les mercredis, vendredis et dimanches).
- Estrop, Lidoire, Bournègue, Escourou : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine) ;
- Céou amont, Tournefeuille, Conne, Signal : CRISE (interdiction totale de prélèvement)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site Propluvia (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>)

